

Présentation du Budget de la justice : **Gloire aux agents ou au Ministre ?**

Plus qu'une présentation, un manifeste à la gloire du garde des sceaux...

Faire de nos métiers, de nos conditions de travail, de nos rémunérations, une course à la médaille n'est pas forcément la bienvenue.

Les milliards annoncés ne sont que le juste rattrapage d'années de disette et sont loin de permettre aux agents du Ministère de crier à l'abondance comme on voudrait nous le faire croire.

Les chiffres énumérés les uns après les autres donneraient presque le tournis, mais rapportés au nombre d'agents et aux nombreux chantiers à mener, la balance penche tout de suite un peu moins !

Un budget de 9,6 milliards d'euros :

- 3,4 milliards pour les services judiciaires ;
- 3,9 milliards pour l'administration pénitentiaire ;
- 0,9 milliards pour la protection judiciaire de la jeunesse ;
- 0,7 milliards pour l'accès au droit et médiation ;
- 660 millions pour frais de justice ;
- 195 millions pour les investissements informatiques ;
- 651 millions pour l'immobilier pénitentiaire ;
- 269 millions pour l'immobilier des juridictions ;
- 120 millions pour la revalorisation des magistrats ;
- 50 millions pour la revalorisation des AUTRES agents ;
- 38 millions pour l'action sociale.

Et la création de 10 000 emplois sur 5 ans.

Pour l'année 2023, l'enveloppe catégorielle est de 80 millions d'euros :

- 30 millions pour l'augmentation de la rémunération des magistrats (1000€ en moyenne de plus par mois - revalorisation indemnitaire) ;
- 50 millions pour les AUTRES agents

toutes directions confondues en fonction des concertations en cours...(environ 82 000 agents, fonctionnaires et contractuels)

Pour les corps particuliers des services judiciaires : C'est 10 millions d'euros qui serviront :

- à aligner l'indemnitaire des greffiers et DSGJ principaux ayant eu l'examen professionnel avant 2021 ;
- à valoriser l'IFSE des collègues affectés à Mayotte, Cayenne et en Ile de France ;
- à la revalorisation quadriennale de l'IFSE pour l'ensemble des agents ;
- au versement de la « prime IDF ».

Par contre, les greffiers et les directeurs peuvent d'ores et déjà s'asseoir sur une revalorisation du CIA cette année puisque : « soyez raisonnables, vous avez bénéficié d'une revalorisation indemnitaire en juillet 2022 ! ».

Mais ne vous inquiétez pas la DSJ promet un rattrapage en 2023...on connaît la chanson !

Ces minces valorisations ne sont que justifiées eu égard au manque d'attractivité et encore loin de satisfaire à nos revendications, si la DSJ veut valoriser nos fonctions et recruter, la revalorisation statutaire doit être une priorité !

La promesse d'une réforme annoncée depuis des mois doit être relancée et est désormais prévue pour octobre 2023... sur ce sujet, nos réserves sont légitimes eu égard à l'absence totale de réponse de la chancellerie à nos nombreuses sollicitations.

Quant à l'alignement du régime indemnitaire des agents promu au grade principal en 2021, cette mesure n'est qu'un juste retour des choses que nous dénonçons et les juridictions administratives ont dû être saisies par les agents avec l'aide de la CGT pour que le garde des sceaux estime aujourd'hui que

cette revendication était légitime !

POUR LES CORPS COMMUNS :

- revalorisation indemnitaire pour l'ensemble des catégories ;
- mise en œuvre du plan de qualification des adjoints administratifs en secrétaires administratifs (C en B) ;
- création d'une filière technique ministérielle permettant un déroulement de carrière complète (C, B, A) pour l'ensemble des agents techniques du ministère.

Les annonces sont assez vagues néanmoins cette dernière est une revendication de longue date de la CGT et nous ne pouvons que saluer la création de cette véritable filière technique, nous restons cependant attentifs aux annonces à venir sur ce sujet.

POUR LES CORPS D'ENCADREMENT

- 10 millions d'euros pour une revalorisation indemnitaire et indiciaire de l'ensemble des corps d'encadrement du ministère ;
- harmonisation des statuts d'emplois directionnels.

Sans plus de détails sur ces annonces, faut-il y voir une fusion des corps d'encadrement ?

LES CRÉATIONS D'EMPLOIS

Pour 2023 : création de 1220 emplois dans les services judiciaires sans compter la pérennisation des 605 emplois de contractuels :

- 191 emplois de greffiers ;
- 200 emplois de magistrats ;
- 50 emplois d'adjoints administratifs ;
- 216 emplois de secrétaires administratifs ;
- 300 emplois de juristes assistants ;
- 20 emplois d'assistants spécialisés.

Objectif sur 5 ans : la création de 1500 emplois de greffiers et 1500 magistrats.

La DSJ l'a répété, le mode de recrutement et la formation de ces agents devront nécessairement être modifiés si elle souhaite être en capacité de recruter.

Le rapport sur les états généraux de la justice n'a fait qu'entériner ce que nous dénonçons depuis de trop nombreuses années. À qui la faute si aujourd'hui la DSJ doit mener une campagne de recrutement intensive ? Ne rendez pas les agents responsables de votre mauvaise gestion ! En outre, ce n'est pas faute non plus d'avoir alerté sur les capacités déjà fragiles



de l'ENG et des juridictions pour faire face aux nombreuses promotions, néanmoins la qualité de notre formation fait la force de nos métiers ; pour la CGT il est hors de question de diminuer la durée et la qualité de formation des greffiers tout comme la qualité des épreuves (cf <https://cgt-justice.fr/reunion-metiers-des-greffes-du-20-septembre-2022-recruter-a-tout-prix/>).

IMMOBILIER

509 millions d'autorisations d'engagement et 205 millions de crédits de paiement pour 2023 pour la modernisation et l'agrandissement de l'immobilier judiciaire :

- poursuite des chantiers et études de projet ainsi que le lancement de nouvelles opérations immobilières.

Sur ce point, malheureusement, trop de chantiers n'ont pas donné entière satisfaction à défaut de consultation des agents occupant les lieux ou amené à les occuper ou encore dû aux mal façons à la livraison des chantiers. Le premier tribunal de France en est malheureusement l'exemple type si on ne doit en citer qu'un ! En outre, la majorité de nos locaux sont des passoires énergétiques, les enjeux actuels obligeant chacun à faire des économies de bout de chandelles afin d'afficher un effort national. Les opérations immobilières en cours ou à venir devront nécessairement prendre en compte ces enjeux énergétiques et les ambitions ministérielles revues à la hausse concernant les opérations immobilières.

ACTION SOCIALE

Renforcement de la politique d'action sociale sur 4 axes :

- restauration ;
- accès à la propriété ;
- aide à la parentalité (accompagnement des orphelins) ;
- renfort du dispositif d'accompagnement des agents en difficulté financière.

INFORMATIQUE

Poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation numérique ministériel... Sur ce point nous savons tous déjà qu'avant de commencer nous sommes déjà en retard !